



FFvolley

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°1 Réunion du 09 octobre 2021

L'an deux mille-vingt-un et le 09 octobre à 9h00, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 17 rue Georges Clémenceau 94607 Choisy-Le-Roi cedex, se sont réunis par visioconférence sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Pour l'émargement, le Président procède à l'appel des administrateurs, tant à titre de membre qu'en qualité éventuellement de représentant d'un membre excusé (Annexe 1).

Etaient présents en tant que membres à voix délibérative :

- | | |
|--|--|
| 1. ERIC TANGUY – Président | 15. BAGATTO Cynthia – Administrateur |
| 2. AKILIAN Michelle – Administrateur | 16. CASTAINGS Nadège – Administrateur |
| 3. ALBE Christian – Trésorier général | 17. DE BERNON Françoise – Administrateur |
| 4. AMARD Zélie – Secrétaire générale adjointe | 18. DECONNINCK Didier – Administrateur |
| 5. COLLOT Isabelle – Administrateur | 19. FRELAT Véronique – Administrateur |
| 6. DURAND Christophe – Trésorier général adjoint | 20. GANGLOFF Claude – Administrateur |
| 7. FLORENT Sébastien – Secrétaire général | 21. GONÇALVES-MARTINS Sébastien – Administrateur |
| 8. MERCIER Pierre – Vice-président | 22. KOZLUDERE Evlin – Administrateur |
| 9. NOEL Florence – Vice-présidente | 23. LABROUSSE Yves – Administrateur |
| 10. SAGOT Éric – Administrateur | 24. MABILLE Gérard – Administrateur |
| 11. ANATOLE Marc-Olivier – Administrateur | 25. MARTIN-DOUYAT Michel – Administrateur |
| 12. GOUX Richard – Administrateur | 26. VALLOGNES Nathalie – Administrateur |
| 13. BOUGET Yves – Vice-président | 27. VIALA Delphine – Administrateur |
| 14. ARIA Alain – Administrateur | 28. VOUILLOT Pierre – Administrateur |

Etaient représentés par un membre à voix délibérative :

- BERNARD Monique (représentée par M. BOUGET) – Administrateur
- MOURADIAN Christine (représentée par M. ARIA) – Administrateur
- ROCHE Vincent (représenté par M. GANGLOFF) – Administrateur
- TRITZ Olivier (représenté par Mme KOZLUDERE) – Administrateur

Sont excusés en tant que membres à voix délibératives :

- LE THOMAS Viviane – Administrateur
- MARCAGGI Antoine – Administrateur
- ROYO Linda – Administrateur

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la Fédération Française de Volley, Éric TANGUY préside la séance. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, le Secrétaire Général sera en charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de TRENTE-DEUX et qu'en conséquence la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des statuts.

Adopté par le Conseil d'Administration du 11/12/2021 Date de
diffusion : 05/11/2021 (AA) puis 14/12/2021 (VD)
Auteur : Sébastien FLORENT

Assiste avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- Aline GEMISE-FAREAU – Présidente du Conseil de Surveillance

Assistent sur invitation du Président :

- Jean-Paul ALORO – Membre du Conseil de Surveillance
- Laurie FELIX – Salariée de la FFvolley
- Michel COZZI – Président de la Commission Centrale Sportive

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

I - Intervention du Président de la FFvolley

- Le projet fédéral 2021/2024
- Délégation de pouvoir

II - Intervention du Président de la LNV

III - Pôle Direction Administrative et Financière

Administration

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration n°8 & n°9
- Approbation du procès-verbal du Bureau Exécutif n°13 du 14 juin 2021
- Présentation des procès-verbaux du conseil de surveillance
- Approbation et présentation des procès-verbaux des commissions
- Gestion des commissions :
 - Commission Centrale Sportive:
 - Commission Fédérale Volley Sourd
 - Comité Sport Santé
 - Commission Fédérale Volley Assis
 - Commission Mixte FFvolley/LNV
- Relations Ligues et Comités
- Présentation du module GRC (Gestion de Relation Client)

- Panne informatique
- Présentation - Groupe de travail « licences »
- Présentation - Groupe de travail « pratiques Outdoor »

Finances

IV - Pôle Développement

V - Pôle Outre-mer

- Coupe de France Martinique
- Etat des lieux relations CAVB/Zone 7

VI - Pôle Sportif :

- Informations sur le début des championnats
- Coupe de France Compet'lib 2021/2022 – Projet et budget
- Coupe de France Masters 2021/2022 – Projet et budget
- Approbation des règlements particuliers

VIII - Pôle DTN

- Volley Assis – Isabelle COLLOT
- Volley Sourd
- Bilan Saison Beach

IX - Questions Diverses

Le Président ouvre la séance du Conseil d'Administration à 9h00

I - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY

Le Président prend la parole dont l'intervention est résumée en ces termes :

- La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le 11 décembre 2021 en présentiel en région parisienne.
- Convention cadre avec l'Agence Française du Développement : suite aux succès des sports collectifs aux Jeux Olympiques de Tokyo (basket-ball, handball et volley), le Président de la République incite les trois fédérations à engager des actions de développement en Afrique au travers de l'AFD. Le 8 octobre dernier, les trois présidents, Jean-Pierre SIUTAT, Philippe BANA et Eric TANGUY, ont signé une convention cadre avec l'AFD lors du sommet France Afrique en présence d'Emmanuel MACRON.
- Licences 2021/2022 : La mise en œuvre du pass sanitaire a très probablement fait prendre un peu de retard sur l'arrivée massive de licenciés espérée, notamment à la suite des mesures fédérales engagées via le secteur développement. Il y a plus

de 14% de licences payantes par rapport à l'année 2020 à la même date, cependant les chiffres sont encore en dessous de ceux de 2019.

Les indicateurs restent malgré tout plutôt bons alors que la FFvolley a subi une panne informatique pendant 8 jours impactant notamment le logiciel de licence.

Le 10 octobre à 19h, le Président interviendra sur la radio RTL avec son homologue du handball pour échanger sur « l'effet des JO » et partager les chiffres licences/affiliations. A savoir que ceux du volley sont supérieurs à ceux du handball et du basket-ball, ce qui peut s'expliquer par le fait que ces sports ont déjà eu leurs moments de développement consécutifs aux résultats de leurs équipes de France.

- Finales de championnat de France de beach volley à Arles : Remerciement et félicitations à la Ligue Régionale de Volley de PACA, son président, son équipe et les salariés de la FFvolley.
L'évènement était ambitieux dans un magnifique écrin mis à disposition par la ville et il a été un succès notamment sur le nombre de places vendues à savoir 3000, soit 12K euros de recettes et 2K euros de recettes hospitalités.
Ce bilan est une première dans le beach volley français habitué à la gratuité. La FFvolley prend ainsi le bon chemin pour développer un modèle économique viable en cohérence avec la politique menée également par la LNV.
Si les finales ne sont finalement pas à l'équilibre financier (comme anticipé), l'exposition a été à la hauteur.
- Gala de la Confédération Européenne de Volley :
 - Earvin NGAPETH a reçu le prix du joueur de l'année à la suite de la performance aux Jeux Olympiques et aux performances de l'année écoulée.
En raison de la pandémie, la CEV prévoit de remettre le trophée à Earvin NGAPETH lors d'un match de club. La FFvolley a évidemment suggéré que cela se fasse lors d'un match européen organisé en France.
 - Laurent TILLIE a reçu le prix de l'entraîneur de l'année. En fonction de ses contraintes, la FFVOLLEY félicitera Laurent TILLIE sur son parcours depuis 9 ans au côté de l'équipe de France à l'occasion de la prochaine assemblée générale où il sera convié.
- Droits télévisuels : Menées par l'agence de la CEV, InFront, les discussions continuent avec des chaînes de TV linéaires, notamment sur l'EuroVolley masculin et féminin, de beach volley et de volley-ball.
La FFvolley est désormais associée et invitée aux réunions avec ces acteurs ce qui lui permet d'être un catalyseur, la priorité pour la FFVOLLEY étant que les matchs de l'équipe de France soient diffusés sur la télévision linéaire gratuite.
- Centre National de Beach Volley : Le nouveau site du CNBV sera inauguré mi-novembre à Toulouse sous la direction de la région Occitanie qui en est le financeur exclusif à hauteur de 2,5 millions d'euros. Cette halle de beach volley sera nommée « Gilles PELLAN », ancien président de la Fédération qui a créé le Centre National au début des années 2000.
Les présidents de la FIVB et de la CEV sont invités à l'évènement.
- Championnat d'Europe de Volley-Ball féminin 2023 : La FFvolley a entamé un travail avec la CEV suite aux récentes performances de son équipe de France féminine pour étudier la faisabilité d'organiser une poule ou 8^{ème}/¼ de finale de l'EuroVolley 2023 féminin (volley-ball).
Pour cela, la FFvolley rencontre le directeur général de la DIGES afin d'évoquer les soutiens financiers (Euro + VNL). En effet, l'engagement de l'Etat doit être à la hauteur de celui qu'il y avait eu pour l'EuroVolley 2019 masculin, tout en sachant que l'organisation de l'édition féminine de 2023 n'aura pas le même coût.

Le territoire privilégié à ce jour est celui du Grand Est car il n'accueillera pas la Coupe du Monde de rugby en 2023. Les villes de Nancy et de Mulhouse sont à ce jour intéressées pour recevoir des matchs.

Les pays organisateurs aujourd'hui désignés sont l'Estonie et la Belgique. La CEV cherche deux autres pays qu'elle auditionne directement sans processus de candidature groupée (discussion aussi avec le Luxembourg).

- Projet fédéral 2021-2024 : Au commencement de cette nouvelle olympiade et après avoir terminé les Jeux Olympiques de Tokyo, la FFvolley a pu prendre le temps de finir l'écriture du projet fédéral 21/24. Ce projet fédéral sera soumis au Ministère en charge des sports dès validation par les membres du Conseil d'administration de ce jour dans le cadre du renouvellement de la délégation ministérielle.

Après échanges entre les membres, il est souhaité que le projet fédéral joint au présent procès-verbal en Annexe 2 soit amendé pour faire apparaître la volonté d'accroître le nombre de clubs sur l'olympiade et l'engagement de soutenir/faciliter la création de nouveaux clubs.

Dans ce cadre, le secteur développement sera chargé de concevoir une opération ayant cet objectif. Un investissement des ligues régionales sera nécessaire pour sa mise en œuvre.

Le plan de financement du projet fédéral pour l'année 2022 correspondra au budget présenté lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

1^{ère} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (deux abstentions) d'approuver le projet fédéral pour l'olympiade 2021-2024 (avec l'amendement inclus ci-dessus).

- Délégation de pouvoir

Afin de faciliter le fonctionnement fédéral pour la signature d'actes ou de documents relevant du secrétariat général et conformément à l'article 16 du règlement intérieur, le Bureau Exécutif a voté la résolution jointe au présent procès-verbal en Annexe 3 et relative à une délégation de signature d'Eric TANGUY à Sébastien FLORENT.

Le procès-verbal du Bureau Exécutif correspondant (n°1 du 27 septembre 2021) étant encore en cours de rédaction, il est proposé au Conseil d'administration de valider ce mandat de signature qui sera expressément établi entre les deux protagonistes.

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

2^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la délégation de pouvoir consentie par Eric TANGUY, Président, à Sébastien FLORENT, Secrétaire général, tel que votée par le Bureau Exécutif du 27 septembre 2021 (Annexe 3).

II - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV

Le président donne la parole à Monsieur BOUGET, dont l'intervention est résumée en ces termes :

- L'été olympique a été magnifique et aujourd'hui le volley a la responsabilité de décoller sur le territoire français.
- Les clubs professionnels prouvent leurs importances en constatant une pression sur les demandes de licences. Beaucoup de clubs refusent des personnes par manque de créneaux horaires et de formateurs. La FFvolley doit relever le challenge de la création de club et s'interroger sur le financement d'une aide à la création de club. Plus il y a de club et plus ils prennent de l'espace dans le territoire, ce qui a un impact sur les créneaux horaires.
- La LNV demande officiellement à la FFvolley de profiter tactiquement d'une France au summum avec la médaille d'or pour renégocier avec la CEV la récupération d'une seconde place pour les clubs français en Champions League qui avait été perdue il y a 4 ans.
- La nouvelle saison a été lancée le 2 octobre 2021 à Chaumont avec la Super Coupe dans une nouvelle salle exceptionnelle spécifiquement conçue pour le volley-ball (même si elle peut accueillir d'autres sports). L'évènement a regroupé 10% de la population, ce qui confirme la notoriété du volley comme un sport « des champs », même s'il existe en métropole.
- Le championnat professionnel démarre le 9 octobre avec la joie de retrouver les fans dans les salles. C'est un moment important pour le volley professionnel avec toutefois une inquiétude quant à la fréquentation et une interrogation quant à l'impact du titre olympique sur l'absentéisme potentiel des spectateurs ayant pris la mauvaise habitude de rester chez eux. La LNV fait cependant ce qu'il faut au travers de l'univers digital qui a été reformaté récemment en son sein.
- L'attractivité du volley et la magie olympique opère puisque des clubs sont sollicités par des partenaires économiques. Même si cela concerne 4 à 5% d'entre eux, c'est un signal fort qui indique que le monde économique a identifié le volley comme un endroit où il est intéressant d'investir. Le monde fédéral doit l'avoir dans la tête également.
- Le grand chantier de cette année est le lancement de la LNV TV en modèle *freemium*. D'un côté, les caméras fixes seront conservées pour permettre de regarder gratuitement les matchs de toutes les équipes en streaming et d'un autre côté, la nouveauté sera deux « matchs of the day » (un masculin et un féminin) en streaming payants à tarif doux en mode de production TV dans les salles qui le permettent. La LNV est persuadée que devenir son propre producteur est le chemin que doit prendre le B.H.V. car les télévisions linéaires ont choisi leur territoire avec le football et le rugby. La gratuité sur Facebook n'est également pas tenable. Le volley professionnel est précurseur et convaincu que cet équilibre économique nouveau s'imposera dans le temps. Il n'y a pas pour autant d'exclusion de la télévision linéaire. Par exemple, le club de Toulouse retransmet tous les matchs à domicile en production TV via une chaîne locale d'Occitanie. De plus, la LNV pourra choisir de se retrouver sur des télévisions linéaires au moment des play-offs.

III - POLE DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Administration

Le Président donne la parole à Monsieur FLORENT pour la présentation des résolutions et des informations suivantes.

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration n°8 du 22 mai 2021

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

3^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration n°8 du 22 mai 2021.

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration n°9 du 18 au 22 juin 2021

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

4^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration n°9 du 18 au 22 juin 2021.

- Approbation du procès-verbal du Bureau Exécutif n°13 du 14 juin 2021

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

5^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du Bureau Exécutif n°13 du 14 juin 2021.

- Approbation et présentation des procès-verbaux des commissions

Les procès-verbaux suivants sont soumis à approbation du Conseil d'administration :

- Commission Centrale Médicale n°1 du 10 mai 2021
- Commission Fédérale Volley Assis n°4 du 18 janvier 2021
- Commission Fédérale Volley Assis n°5 du 17 mai 2021
- Commission Fédérale PSF n°3 du 3 juin 2021
- Commission Fédérale Beach Volley n°4 du 21 juin 2021
- Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi n°6 du 12 mai 2021
- Commission Fédérale Beach Volley n°5 du 30 juin 2021
- Commission Fédérale PSF n°4 du 22 au 24 juin 2021
- Commission Centrale d'Arbitrage n°2 des 25 et 26 juin 2021
- Commission Centrale Sportive n°24 du 13 juillet 2021
- Commission Centrale Sportive n°25 du 15 juillet 2021
- Commission Centrale Sportive n°26 du 19 juillet 2021
- Commission Fédérale Beach Volley n°6 du 17 juillet 2021
- Commission Centrale Financière n°3 du 5 juillet 2021
- Commission des Agents Sportifs n°2 du 2 juin 2021
- Commission Fédérale Volley Assis n°6 du 19 juillet 2021
- Commission Fédérale Beach Volley n°7 du 2 août 2021
- Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi n°7 du 23 août 2021
- Commission Centrale des statuts et règlements n°1 du 25 août 2021
- Commission Centrale des statuts et règlements n°2 du 3 septembre 2021
- Commission Centrale Sportive n°1 du 20 septembre 2021
- Commission des Agents Sportifs n°1 du 22 au 27 septembre 2021
- Commission Centrale Sportive n°2 du 30 septembre 2021

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

6^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux susmentionnés.

Ne nécessitant pas l'approbation du Conseil d'administration, les procès-verbaux suivants ont été uniquement présentés :

- Commission Fédérale Electorale n°17 du 1er juin 2021
 - Commission Centrale de Discipline n°6 du 18 mai 2021
 - Commission Centrale de Discipline n°7 du 9 juin 2021
 - Conseil Supérieur de la DNACG n°3 des 7 et 8 juillet 2021
 - Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux n°8 des 3 et 4 juin 2021
 - Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux n°9 du 1er juillet 2021
 - Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux n°10 du 16 au 19 juillet 2021
 - Cellule Fédérale Contre les Violences Sexuelles n°2 du 6 mai 2021
 - Commission Fédérale d'Appel n°6 du 21 mai 2021
 - Commission Fédérale d'Appel n°7 du 25 juin 2021
 - Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux n°1 du 9 au 13 septembre 2021
 - Commission Fédérale de Discipline n°1 du 4 septembre 2021
 - Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux n°2 du 23 au 27 septembre 2021
 - Commission Fédérale Electorale n°1 du 23 septembre
 - Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux n°2 du septembre 2021
- Présentation des procès-verbaux du conseil de surveillance

Ne nécessitant pas l'approbation du Conseil d'administration, les procès-verbaux suivants ont été uniquement présentés :

- Procès-verbal n°8 du 29 juin 2021
 - Extrait du procès-verbal n°1 du 27 août au 5 septembre 2021
- Gestion des commissions :
 - *Commission Fédérale Volley Assis* : approbation de Mme Isabelle COLLOT en qualité de présidente et Monsieur Laurent DANIEL en qualité de membre.

Présidente : Isabelle
COLLOT

Membres :
Sarah ARISS
Maxime CHOUETTE
Franck FONTAINE
Olivier LEGRAND
Flore PERARD
Jean-François RYELANDT
Laurent DANIEL

Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

7^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver la composition de la Commission Fédérale de Volley Assis.

- *Commission Centrale Sportive :*

Président : **Michel COZZI**

Membres :

Cédric AMBS
Alain de FABRY
Gérald HENRY
Jérôme MIALON
Jean-Pierre MELJAC
Thierry MINSSEN
Yves MOLINARIO
Patrick OCHALA
Véronique PATIN
Emmanuel TURPINAT

Monsieur de FABRY n'est pas dans la composition de la commission, l'erreur sera corrigée.

Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

8^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver la composition de la Commission Centrale Sportive tenant compte de la rectification ci-dessus.

- *Comité sport santé*

Présidente:
**en attente de
désignation**

Membres :

❖ Sylvie BIDOT-MAURANT
❖ Sandrine CHRISTOPHE
❖ Isabelle COLLET
❖ Cyrille FICHER
❖ Margaux LESTURGEON
❖ Jean-Michel SAGER

❖ Chrystel BERNOU (DTNA)

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

9^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la composition du Comité Sport Santé.

- *Commission Fédérale Volley Sourd* :

Trois démissions pour motif personnel ont été enregistrées. La FFvolley cherche d'autres membres pour les remplacer.

Le volley sourd a la particularité d'avoir un fonctionnement « propre » car l'affiliation au niveau de la fédération internationale ne peut se faire que si le président de la fédération nationale est sourd. Notre commission représente donc la FFvolley au niveau international.

- *Commission Mixte CFC* :

Membres FFvolley :

- ❖ Axelle GUIGUET
- ❖ Gérard MABILLE
- ❖ Cinthya BAGATTO
- ❖ Nicolas BLIN

Membres LNV :

- ❖ Gilbert LOUIS
- ❖ Michel MANDROU
- ❖ Christiane PINOT

Il est étonnant que la Directrice Technique soit membre de la commission. Une modification du règlement intérieur sera à prévoir pour la prochaine assemblée générale.

10^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver la composition de la Commission Mixte CFC.

• Relations Liges et Comités

- Comité Départemental de la Charente : la situation est débloquée et un nouveau comité directeur a été élu ainsi qu'un nouveau président.
- Comité Départemental du Calvados : le Secrétaire général s'est déplacé récemment avec le groupe de travail et Nathalie VALLLOGNES afin de rencontrer les clubs concernés. Une date d'assemblée générale a été positionnée et quelques personnes sont intéressées pour être membre du Bureau Directeur.
- Ligue Régionale de Corse : Le rapport moral du Président a été rejeté ce qui a entraîné l'arrêt anticipé de l'assemblée générale concernée. A ce jour, une nouvelle assemblée générale n'est pas encore prévue et il y a des discordes entre les dirigeantes insulaires. Le Secrétaire Général se déplace lors d'une prochaine réunion du Comité Directeur pour permettre les échanges et l'apaisement.
- Ligue Régionale d'Occitanie Pyrénées Méditerranée : Depuis le décès de Monsieur ALLAMASSEY, le Conseil d'administration comprend un poste vacant au niveau du mandat représentant territorial de la Ligue régionale d'Occitanie.

Après consultation de la CCSR et de la CEF, des directives ont été communiquées à la Ligue pour sécuriser l'élection et dans ce cadre il est

soumis au Conseil d'administration le calendrier de cette élection à condition que la Ligue adopte les nouveaux statuts types.

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

11^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver le calendrier de l'élection du représentant territorial du genre masculin à condition que les nouveaux statuts types soient adoptés par la Ligue.

- Ligue Régionale de Martinique : certaines subventions ont été bloquées car la Ligue n'était pas à jour sur les transmissions de documents et n'avaient pas voté de budget depuis quatre ans. Finalement, la situation est en train de se débloquer avec une date d'assemblée générale qui a été communiquée et les documents qui ont été transmis.
 - Ligue Régionale de Bretagne : Le rapport moral de la présidente a été rejeté et celle-ci a démissionné. L'intérim a été assuré par M. MABILLE en attendant l'élection de mi-octobre. Malgré cette situation, les championnats, les formations d'entraîneurs et le CRE ont été mis en place. La dynamique de fonctionnement a été préservée.
- Présentation du GRC (gestion de relation client) ou *CRM (customer relationship management)* :

Le point est reporté à la prochaine réunion du Conseil d'administration.

- Panne informatique :

Pendant 8 jours, la FFvolley a subi des désagréments informatiques dus à plusieurs pannes des miroirs des serveurs sur lesquels sont hébergés notamment le fichier de gestion des licences et des affiliations, le site Internet et les messageries emails.

Il n'y a pas eu de perte de données grâce aux sauvegardes (les emails envoyés pendant la coupure n'ont pas été reçus mais les expéditeurs ont normalement reçu un message d'erreurs) et nous espérons un rapport d'incident de la part de notre prestataire. Cette panne nous a malheureusement handicapés et des recommandations pour se prévenir de celle-ci à l'avenir seront émises par le service idoine.

Par ailleurs, certains sites Internet de clubs hébergés par la Fédération ne sont pas revenus à la normale. Le service informatique est informé et travaille à la récupération des données avec le prestataire.

- Présentation - Groupe de travail « licences » :

Les axes de réflexion émis précédemment doivent être repris à lumière du système de prise de licence en direct.

Il doit y avoir un nouvel échange avec le Bureau Exécutif pour que les propositions soient dans l'axe politique souhaité. Le Bureau a donc la main sur le timing afin que le groupe de travail se rencontre une dernière fois et émettent sa proposition finale pour le Conseil d'administration du 11 décembre prochain.

Face à l'arrivée de nouveaux licenciés, il y a une urgence à réformer digitalement nos modes de fonctionnement.

- Présentation - Groupe de travail « pratiques Outdoor » :

Le point est reporté à la prochaine réunion du Conseil d'administration.

FINANCES

Le Président donne la parole à Monsieur ALBE pour faire un état de la situation de la comptabilité.

Actuellement, le service comptable travaille sur :

- La prise de licence (valorisation financière des licences et le traitement des virements, CB et chèques).
- Les engagements qui ont tous été encaissés sauf pour un club dont la situation sera rapidement régularisée.
- La fin de la saison internationale et le traitement des factures diverses.

Le service comptable est à jour des encaissements et du paiement des fournisseurs.

Après concertation avec les salariés du service comptable, le trésorier a décidé cette année de ne pas embaucher de personne en CDD pour accroissement temporaire d'activité en raison du développement d'une solution informatique pour faciliter la validation des virements sur l'encaissement des licences (système informatique).

L'ensemble des secteurs de la Fédération ont été informés que nous établirons une situation comptable au 30 septembre 2021. Ce qui est un exercice relativement périlleux car il faut avoir collecté l'ensemble des documents.

Parallèlement, le trésorier a l'ambition de prévoir l'atterrissage financier au 31.12.2021.

Pour ces deux travaux de fin du mois d'octobre, les chefs de secteurs seront associés puisqu'ils doivent valider toutes les actions antérieures au 30 septembre et préciser les actions à mettre en place jusqu'au 31 décembre 2021.

L'arrêté intermédiaire de compte et le budget estimé seront menés avec la participation du trésorier adjoint et de la commission centrale financière.

IV - POLE DEVELOPPEMENT

Le Président donne la parole à Madame AKILIAN afin de présenter les actions en cours.

Depuis la médaille d'or, un plan d'action a été mis en place au regard des nouveaux enjeux soulevés par la médaille d'or aux Jeux Olympiques.

- 1) Opération conjointe avec la Fédération Française de Basket-Ball où, de son côté, la FFvolley annonce 12 000 encadrants, c'est-à-dire 10 licences encadrants gratuites par club.
- 2) Création d'un dossier de rentrée autour des trois sujets :
 - Les encadrants,
 - Les formations,
 - Les installations sportives (créneaux d'utilisation).

Ce dossier a été présenté aux clubs mais également aux ligues et aux comités (agents de développement, commissions sportives départementales, présidents, référents développements, cadres techniques sportifs). Il met à disposition :

- toute la plateforme pédagogique de la Fédération, notamment des webinaires conçus par certaines ligues et qui auront lieu en octobre pour répondre à l'urgence (Ligue ARA et IDF).
- Des pistes pour trouver des solutions quant aux créneaux d'entraînement en partageant des expériences et en rappelant les dispositifs fédéraux tels que les bassins de pratiques et les clubs jeunes. Il est rappelé également

la possibilité de conclure une convention d'utilisation des installations sportives scolaires.

A l'occasion des échanges avec les différents acteurs de terrain, un profil de nouvel adhérent a été identifié, à savoir adolescent niveau débutant.

Ce dossier de rentrée est assorti d'une campagne sur la recherche de bénévoles à mettre en place par le service communication.

3) Démarchage pour le PASS'SPORT : En liaison avec le service développement, un travail important de relance et d'accompagnement a été opéré via les services civiques et le réseau des référents développement car les 1^{ers} chiffres d'utilisation du PASS'SPORT ne sont pas à la hauteur des espérances (la moitié des clubs n'ont pas de compte Asso').

4) Dossiers en route :

- Aides aux dirigeants et à la structuration des clubs (Sébastien GONCALVES MARTINS et Eric SAGOT) ;
- Développement du volley des petits avec l'organisation d'un colloque baby volley et sur alphabet moteur (Zélie AMARD) ;
- Production de documents vidéos pour compléter le document Smashy et Educ'Volley budgété dans le cadre du contrat fédéral avec l'ANS (Arnaud BESSAT et Nicolas SAUERBREY) ;
- Activité Physique Quotidienne : répondre aux dispositifs ministériels de l'APQ par la production de fiches pédagogiques à l'attention des enseignants ;
- Réponse au dispositif « un club, une école » lors de la signature de la convention. La FFvolley est déjà dans le dispositif avec les opérations Smashy ;
- Finalisation du dossier « aides aux ligues » 2021. Une extraction des licences a été faite pour avoir la part fixe et le groupe de travail finalise les 100 K€ de la part variable en fonction du plan de relance (Eric SAGOT et Claude GANGLOFF).

5) Dossiers 2022 :

- Mise en place de la commission fédérale des équipements ;
- Réalisation d'un livret du jeune volleyeur en cohérence sur la formation du joueur sur notre territoire ;
- La labellisation des clubs ;
- Diversification des pratiques *indoor* et *outdoor* avec les commissions concernées et les nouvelles offres de pratiques.

V - POLE OUTRE-MER

Le Président donne la parole à Florence AVABY afin de présenter la situation dans les ligues des DROM-CROM.

- Situation sanitaire :

Dans la région pacifique, les Ligues régionales sont en plein confinement et se préparent vers une sortie qui devrait être effective à la mi-octobre. Wallis et Futuna et la Nouvelle Calédonie ont arrêté leurs championnats 2021 et la saison est terminée.

Dans la région de l'océan Indien, il y a une nette amélioration au sein de l'Ile de Mayotte qui reprend ces championnats jeunes et régionaux. Le territoire a vu un changement de gouvernance au niveau du Conseil départemental et les discussions ont pu reprendre avec la Ligue et la FFvolley.

Au sein de la Ligue de la Réunion, les entraînements seniors et jeunes ont repris et les championnats reprendront à partir du 27 octobre 2021. La Ligue constate des difficultés

sur la prise de licence en prévoyant moins 50% chez les jeunes en conséquence de l'application du pass sanitaire.

Dans la région des Antilles/Guyane : toute la zone est à l'arrêt avec quasiment pas de prise de licences (Ligue de Guyane n'a que cinq licenciés actuellement), les entraînements ne peuvent pas reprendre et la situation demeure incertaine jusqu'au mois de décembre puisque toutes les infrastructures sont fermées. Les chiffres de contamination sont cependant en baisse en espérant que d'ici trois semaines il y ait des modifications des directives préfectorales.

- Coupe de France de Martinique :

Ce projet a pour objectif de désigner un club vainqueur pour tout le territoire français au terme de deux matchs d'exhibition entre le champion de métropole et le champion d'outre-mer. L'édition 2020 a déjà été reportée en raison de la pandémie et sans visibilité sur la reprise des compétitions en outre-mer, il est compliqué de prévoir l'accueil de cette compétition pour la saison en cours. Le projet de finale de Coupe de France en Martinique doit donc être reporté sur 2022/2023.

- Relations CAVB/Zone 7 :

Depuis 2016, il y a un blocage des relations dans la zone africaine entre d'un côté les ligues de Mayotte et de la Réunion et de l'autre la Confédération Africaine de Volley-Ball. A l'occasion du dernier congrès de la CAVB au mois de septembre et avec le soutien de la FFvolley, il a été demandé que les deux Ligues deviennent membres associés de la zone 7 et de la CAVB en particulier. Cette demande a été bien accueillie et le service juridique travaille sur certaines précisions pour l'intégration des Ligues afin qu'elles participent au congrès de la CAVB et de la FIVB. Le dossier est désormais dans de bonnes voies pour une conclusion favorable.

VI - POLE SPORTIF : PROJET REFONTE ELITE

Le Président donne la parole à Monsieur MERCIER pour présenter les informations et résolutions suivantes :

- Informations sur le début des championnats

Monsieur MERCIER donne la parole à Monsieur COZZI, président de la Commission Centrale Sportive.

Les championnats ont commencé le week-end dernier et la gestion sportive a été compliquée en conséquence de la panne de serveur :

- La date limite d'engagement a été retardée pour la coupe de France jeune qui enregistre un record d'engagements. La CCS a pour commande de prendre le nombre maximum d'équipes sachant qu'il va y avoir des difficultés sur le nombre de tours. Le nombre d'exempts sera limité au maximum pour augmenter le temps de jeux.
- Les poules de M15 sont sorties un peu tardivement, les poules M13 et M18 et M21 sortiront ce weekend ou lundi matin.

Le secteur sportif fait au mieux pour que tout se déroule bien, que les jeunes puissent jouer et que les clubs soient satisfaits.

- Volleyades 2022

Les Volleyades auront lieu les 29, 30 avril et 1er mai. Les Mini Volleyades auront lieu les 27, 28 et 29 mai et les Maxi Volleyades les 28 et 29 mai 2022.

Sur les Maxi Volleyades, la FFVolley consultera prochainement les Ligues Régionales afin d'arrêter une position commune quant à la détermination de l'objectif donné à cette manifestation (développement en donnant du temps de jeux ou compétitif en cohérence avec la politique des CRE).

Les Beach Volleyades, elles ne sont pas encore prévues dans le calendrier.

- Coupes de France Compét'lib et Masters 2021/2022 – Projet et budget

Monsieur MERCIER donne la parole à Monsieur VOUILLOT, administrateur, afin de présenter et voter les projets (budgets associés) joints au présent procès-verbal en Annexe 4.

La Coupe de France Compét'Lib en est à sa 6^{ème} édition avec quelques évolutions à la marge cette année. La compétition comprendra trois phases (départementale gérée par les CDVolley, régionale gérée par les LRvolley et une phase finale organisée par la Fédération).

Traditionnellement, la finale s'appuie sur une étape française de la VNL. La VNL étant incertaine cette année sur le territoire français, nous réfléchissons à une autre manifestation de nos équipes de France.

La Coupe de France Masters est inédite puisqu'elle a été lancée en 2020 et a été stoppée après le premier tour en raison de la crise sanitaire. La compétition se dispute en équipe de 4 avec possibilité de mixité des genres. Entièrement gérée par la Fédération, il y a trois plateaux de trois équipes organisés géographiquement dans la mesure du possible. La phase finale aura lieu à Nogent-le-Rotrou et la date reste à définir.

Budgétairement, il y a une augmentation de la contribution des équipes aux frais d'organisation de ces deux manifestations qui reste raisonnable.

Après validation des projets et des budgets par le Conseil d'administration, les informations partiront auprès des ligues régionales et des comités départementaux dès lundi. Monsieur VOUILLOT est disponible pour se déplacer dans les structures pour présenter et discuter sur ces deux compétitions.

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

12^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver le projet et le budget de la Coupe de France Compét'Lib 2022.

13^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet et le budget de la Coupe de France Masters 2022.

- Approbation des règlements particuliers des Epreuves :

Les règlements particuliers des épreuves pour les compétitions suivantes sont présentés aux membres :

- Championnats fédéraux Elite, national 2, national 3 ;
- Coupe de France amateur et sénior professionnelle, M13, M15, M18, M21.

Concernant le règlement particulier « COVID », il y a deux nouveautés notables :

- Le contrôle de la validité du passe sanitaire avant tout accès à un ERP. Ainsi, chaque club recevant devra mettre en place un responsable sanitaire par manifestation (différent du référent COVID – 1 par club) et peu importe le type de manifestation. Cette personne sera responsable de la bonne

exécution du protocole sanitaire (dont la vérification du pass). Ce responsable peut être l'entraîneur de l'équipe de jeunes.

- Jusqu'à présent lorsqu'un joueur était positif toute l'équipe était généralement cas contact. Désormais, l'ARS ne considérera pas systématiquement comme cas contact les membres de l'équipe que sont vaccinés. Egalement, l'isolation d'un cas contact vacciné ne sera pas automatique.
- Les RPE doivent être cohérents sur la mise à disposition de l'eau pour les équipes dans les salles (gourdes et contenants individuels).

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

14^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver les règlements particuliers des épreuves 2021/2022.

15^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver le règlement particulier COVID.

VIII - POLE DTN

Le Président donne la parole à Axelle GUIGUET afin de présenter les informations suivantes :

- La Direction Technique Nationale est en période de bilan et de débriefing avec l'Agence Nationale du Sport auprès de laquelle la FFvolley a un nouveau conseiller. La Fédération est invitée à inscrire le Projet de Performance Fédérale dans les axes stratégiques de l'ANS.
- Colloque annuel des cadres du 18 au 21 octobre 2021 : Les CTS sont amenés à contribuer au projet fédéral. La venue des élus est particulièrement appréciée. A l'occasion du colloque, le président signera une convention de partenariat avec la collectivité de Dunkerque qui finance le colloque à hauteur deux millions d'euros.
- Volley Assis :

Axelle GUIGUET donne la parole à Isabelle COLLOT.

La France accueille deux compétitions européennes de volley assis :

- A Rouen en juillet 2021 où l'équipe de France féminine a rencontré la Hongrie et la Croatie. C'était leur première expérience de match au niveau européen et l'équipe a montré son potentiel.
- A Lyon en septembre 2021 où l'équipe de France masculine termine deuxième pour leur 1^{ère} compétition internationale depuis que l'équipe a été enrichie. Un joueur a été nommé meilleur passeur.

Par ailleurs, l'équipe de France masculine se rend en Turquie pour jouer le championnat d'Europe. L'évènement sera assez intense en comprenant un total 28 équipes (hommes et femmes, combinaison les championnats A et B). Il s'agit d'une belle opportunité de se mesurer à d'autres équipes que l'équipe de France ne rencontrent pas habituellement (Allemagne, Serbie et Turquie).

- Volley Sourd :

Le championnat du monde du volley-sourd a été organisé en Italie.

La FFvolley félicite l'équipe de France qui a terminé à la quatrième place avec une victoire en quart de finale que l'on n'attendait pas. La demi-finale s'est disputée contre une équipe très expérimentée.

La performance est à saluer au regard de la jeunesse de l'équipe de France et pour une première participation.

- Bilan Saison Beach :

Le point a été traité au précédent Conseil d'administration.

IX - QUESTIONS DIVERSES

Aucun membre ne demande la parole.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures et 10 minutes.

Listes des annexes :

- Annexe 1 – Feuille d'émargement
- Annexe 2 – Projet Fédéral 2021/2024
- Annexe 3 – Délégation de pouvoir
- Annexe 4 - Projets et budgets coupe de France Compét'Lib et Masters.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire général de la FFvolley.

Le Président
Éric TANGUY

Le Secrétaire général
Sébastien FLORENT



FFvolley

FEUILLE DE PRESENCE
Conseil d'Administration du 9 octobre 2021
Visioconférence

COLLEGE	NOM Prénom	PERSONNES EXCUSEES	NOM Prénom représentants	SIGNATURES
VOIX DELIBERATIVES				
Scrutin de Liste	ERIC TANGUY			X
	AKILIAN Michèle			X
	ALBE Christian			X
	AMARD Zélie			X
	COLLOT Isabelle			X
	DURAND Christophe			X
	FLORENT Sébastien			X
	MERCIER Pierre			X
	NOEL Florence			X
	SAGOT Eric			X
Représentant d'outre-mer	ANATOLE Marc-Olivier			X
Médecin Fédéral	GOUX Richard			X
LNV	BOUGET Yves			X

Représentants territoriaux

	BERNARD Monique		Yves BOUGET	X
	ARIA Alain			
	BAGATTO Cinthya			X
	CASTAINGS Nadège			X
	DE BERNON Françoise			X
	DECONNINCK Didier			X
	FRELAT Véronique			X
	GANGLOFF Claude			X
	GONÇALVES-MARTINS Sébastien			X
	KOZLUDERE Evlin			X
	LABROUSSE Yves			X
	LE THOMAS Viviane	X		
	MABILLE Gérard			X
	MARCAGGI Antoine	X		
	MARTIN-DOUYAT Michel			X
	MOURADIAN Christine		M.ARIA	X
	ROCHE Vincent		M. GANGLOFF	X
	ROYO Linda	X		
	TRITZ Olivier		Mme KOZLUDERE	X
	VALLOGNES Nathalie			X

	VIALA Delphine			x
	VOUILLOT Pierre			X
VOIX CONSULTATIVES				
	Aline GEMISE FAREAU			X
INVITATIONS				
	Jean-Paul ALORO			X
	Laurie FELIX			X
	Axelle GUIGUET			X
	Aline GEMISE FAREAU			X
	Michel COZZI			X

La présente feuille de présence faisant apparaître que TRENTE-DEUX membres sont présents ou représentés, a été arrêtée et certifiée exacte par le Président de séance.

Fait à Choisy-le-Roi, le 9 octobre 2021

M. Eric TANGUY
Président de la Fédération Française de Volley



PROJET POLITIQUE 2021-2024



FFvolley





EN ROUTE VERS LES 200 000 LICENCIÉS ET LES 1500 CLUBS PRÊTS À LES ACCUEILLIR

Nous venons de vivre une période historique, l'olympiade qui vient de se terminer nous aura fait passer par toutes les émotions.

La fierté d'avoir réussi un championnat d'Europe populaire en remplissant des salles avec plus de 80 000 personnes et battu des records d'audience sur une chaîne en clair.

La joie et le soulagement d'une qualification olympique.

La peur et le doute d'une crise sanitaire qui nous aura fait craindre pour la santé de nos proches et la survie de nos activités qui ont été à l'arrêt pendant plus de 18 mois.

La satisfaction de voir nos efforts sur les équipes nationales récompensés par un parcours européen pour les féminines qui a permis un rang mondial jamais atteint, la médaille de Bronze Nations League - men au volley assis et une 4ème place historique de l'équipe de volley sourd au championnat du monde.

Enfin le bonheur indescriptible d'un titre de champion olympique.

Tout ceci nous permet de croire que les mauvais jours sont derrière nous. Nous pouvons espérer démarrer cette nouvelle olympiade de trois ans dans de meilleures conditions avec des objectifs ambitieux mais réalistes.

Les enjeux sont de taille :

- Confirmer lors des Jeux Olympiques de Paris que nos équipes de France sont sur une dynamique de performance à long terme
- Accompagner les clubs dans notre projet de développement d'atteindre les 200 000 licenciés en proposant de nouvelles conditions d'accueil et de nouvelles pratiques
- Inscrire durablement la Fédération dans une démarche RSE

Ce projet politique a été pensé pour réussir cette olympiade avec comme point de mire les Jeux Olympiques de Paris 2024. Nous allons nous servir de l'exposition de cet événement planétaire et de sa préparation les trois prochaines années pour continuer à travailler sur la popularité de nos disciplines, la structuration de nos instances et augmenter nos capacités d'accueil.

Chacun doit trouver son format de pratique, de jeu, de rencontre, de compétition, partout, en toute saison et quel que soit son profil, son âge ou son niveau, dans le respect de la société (RSO) et des autres (plan de prévention et de lutte contre les discriminations et les violences) et des valeurs républicaines.

Mais parce que 2024 n'est pas une fin en soi, je vous propose ci-après un projet politique structurant qui anticipe d'ores et déjà l'Héritage.



UNE DYNAMIQUE SPORTIVE
PORTER HAUT LES COULEURS DE LA FRANCE

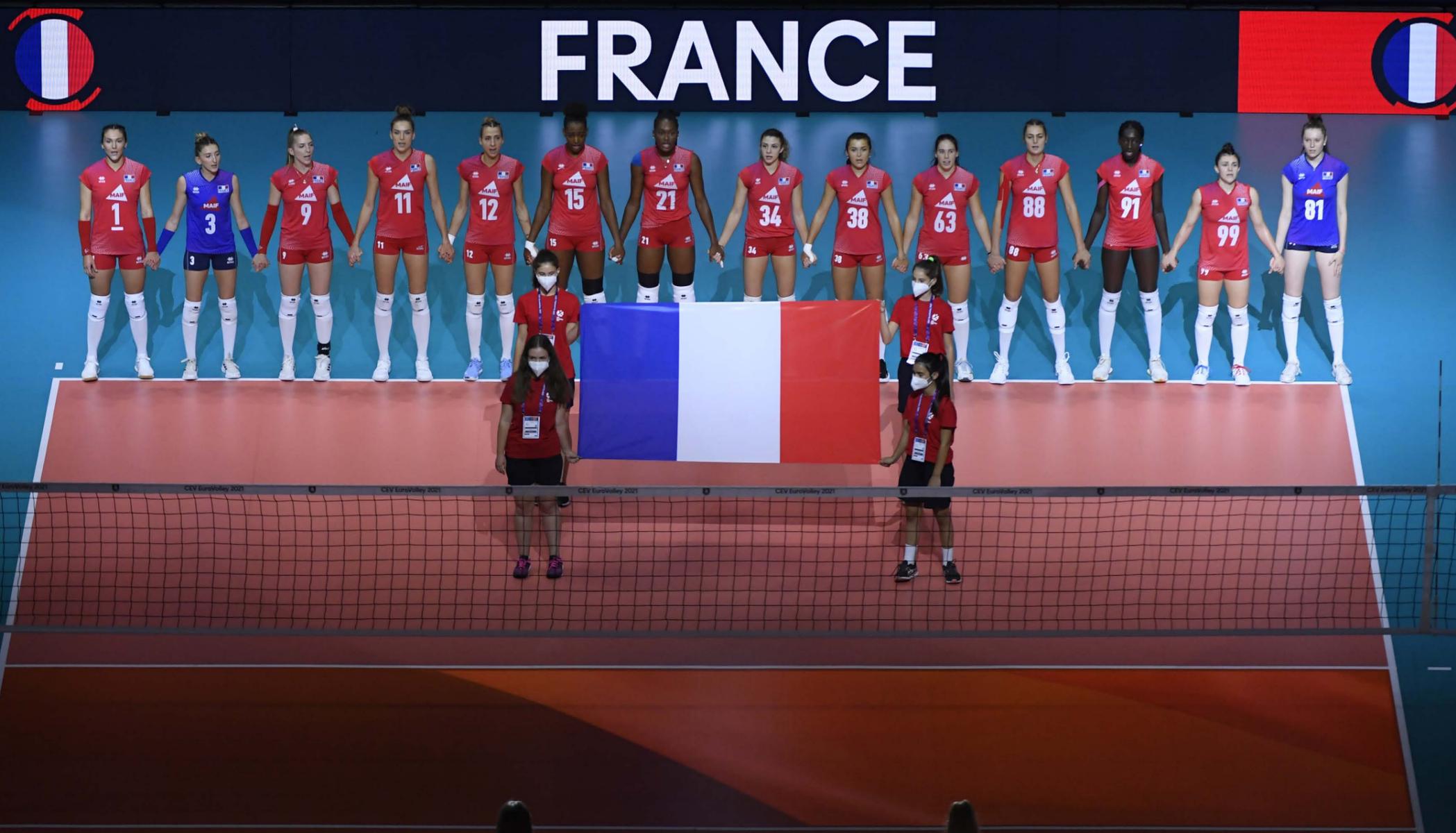
UNE DYNAMIQUE DE SOUTIEN VERS LA JEUNESSE
**INVESTIR MASSIVEMENT SUR LES JEUNES
POUR SUIVRE LA CONQUÊTE DU MILIEU SCOLAIRE**

UNE DYNAMIQUE SOLIDAIRE VERS LES ACTEURS ASSOCIATIFS
**RENFORCER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
SOUTENIR LES ACTEURS DU VOLLEY**

UNE DYNAMIQUE RESPONSABLE ET CITOYENNE
**INSCRIRE LA FÉDÉRATION DANS UNE DÉMARCHÉ RSE
ACCELERER LA TRANSITION NUMÉRIQUE
LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES**

UNE DYNAMIQUE DE PRATIQUES DIVERSIFIÉES
ENRICHIR L'OFFRE DE PRATIQUES #VOLLEY

UNE DYNAMIQUE SPORTIVE *PORTER HAUT LES COULEURS DE LA FRANCE*



Cette Olympiade sera historique pour nos équipes de France. Toutes représenteront notre nation aux jeux olympiques de Paris 2024, une opportunité unique pour tous nos athlètes. La Fédération aura à cœur de préparer dans les meilleures conditions possibles ses athlètes, qui feront tous partie de l'Equipe de France unie telle que souhaitée par le Ministère et le CNOSF.

Ainsi le projet concerne toutes nos équipes de France : indoor masculin, indoor féminin, beach masculin, beach féminin, volley assis féminin et volley assis masculin.

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'HÉRITAGE auprès des entraîneurs français, en ouvrant les stages de préparation des EDF aux entraîneurs français afin qu'ils participent activement aux entraînements, en soutien au staff :

- Poursuivre la formation continue des entraîneurs de la filière de formation fédérale, des centres de formation et des clubs
- Favoriser les interactions entre les staffs des Equipes de France et les Pôles France
- Intégrer des entraîneurs de clubs ou de la filière aux staffs sur certains stages de préparation

CONSTRUIRE ET SE DÉVELOPPER autour des Equipes de France

- Développer les partenariats avec les collectivités territoriales pour favoriser l'accueil des stages et matchs de préparation, en lien avec les clubs de volley locaux
- Développer les prestations autour des partenaires
- Vivre des temps forts au plus près de l'équipe

Les objectifs sportifs sur l'olympiade :

- Faire un podium sur toutes les compétitions de références
- Poursuivre la progression au ranking mondial et européen
- Médaille aux Jeux Olympiques de Paris 2024

Le volley sourd ne fera pas partie du programme olympique. Pour autant la Fédération poursuivra la politique de soutien des athlètes engagés dans une pratique compétitive, que ce soit au niveau national ou international.



UNE DYNAMIQUE DE SOUTIEN VERS LA JEUNESSE **POURUIVRE LA CONQUETE DU MILIEU SCOLAIRE**

Dans la continuité de la précédente olympiade, il s'agit de poursuivre les efforts de conquête de nouveaux licenciés en investissant dans le milieu scolaire, à tous les niveaux : maternelle, primaire et collège/lycée. Nous avons l'ambition de transformer les initiés en licenciés. Pour cela, le premier contact avec le volley doit être une réussite.

ECOLES MATERNELLES : L'ALPHABET MOTEUR

- Proposer la découverte du volley à travers une approche d'activités psychomotrices avec un ballon spécifique, basées sur le jeu.
- Créer des modules de formations et des séminaires tout au long de l'olympiade

ECOLES PRIMAIRES : DÉVELOPPEMENT DES « OPÉRATIONS SMASHY » :

- Proposer une découverte du Volley dans les écoles primaires et dans les structures périscolaires au travers de la mise en place de cycles volley.
- Inciter les clubs, Ligues et Comités Départementaux à décliner sur leur territoire les conventions nationales et mettre en place concrètement les « cycles Volley »

COLLÈGES / LYCÉES : EDUC VOLLEY

Poursuivre le travail engagé auprès des établissements de l'enseignement secondaire

- Moderniser le document Educ-Volley et poursuivre sa diffusion de manière plus élargie, via le réseau EPS. Les ligues et comités pourront s'appuyer sur ce document pour initier et / ou entretenir des relations avec leur académie de référence. Les clubs pourront renforcer leurs liens avec les établissements et les enseignants EPS.

DÉVELOPPER LES « CLUBS JEUNES »

Le Club Jeunes permet de concrétiser la mise en place de véritables passerelles entre les AS scolaires et les clubs de proximité.

- Multiplier le nombre de clubs jeunes sur le territoire français
- Les Ligues et Comités Départementaux doivent accompagner les clubs dans la mise en place du dispositif fédéral en s'appuyant sur les conventions nationales avec l'UGSEL et UNSS.

CONVENTIONNEMENT

La Fédération a signé des conventions nationales tripartites avec le Ministère Education Nationale Jeunesse et Sports, les fédérations de sport scolaire USEP, UNSS, UGSEL, FFSU.

Ces conventions ont vocation à être déclinées dans les territoires.



UNE DYNAMIQUE DE SOUTIEN VERS LA JEUNESSE **INVESTIR MASSIVEMENT SUR LES JEUNES**

Le volley-ball peut être pratiqué à tous âges s'il est proposé sous des formes de pratiques adaptées. Il s'agit de rendre l'entrée dans l'activité et l'apprentissage du volley attractif pour les plus jeunes.

CRÉER UN « UNIVERS BABY VOLLEY » : 3-6 ANS

- Proposer une entrée dans l'activité volley, encadrée par des animateurs formés sur ce public spécifique des tout-petits, accompagnés par leurs parents : une approche ludique, des parcours moteurs, ... permettant de découvrir le monde du volley en famille
- Encourager les Ligues et Comités Départementaux à organiser des regroupements festifs afin d'attirer ce public jeune.
- Proposer aux clubs de s'inscrire dans cette dynamique et de créer ce genre d'activités.
- Rédiger un ouvrage spécifique

DÉVELOPPER LES ÉCOLES DE VOLLEY 7-11 ANS

- Créer un livret fédéral du jeune joueur
- Créer un label spécifique « école de volley »



UNE DYNAMIQUE SOLIDAIRE VERS LES ACTEURS ASSOCIATIFS

SOUTENIR LES ACTEURS DU VOLLEY

Pour développer le nombre de clubs, nous devons organiser la formation des jeunes dirigeants de demain. Tous les passionnés de volley peuvent s'investir dans la structuration du volley, que ce soit pour devenir entraîneur, arbitre ou dirigeant associatif.

La Fédération a besoin de chacun d'entre vous !

FORMER ET ACCOMPAGNER LES DIRIGEANTS ASSOCIATIFS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

- Développer des modules de formation adaptés aux jeunes qui se sentent une âme de dirigeant associatif : comment créer une association, comprendre l'environnement du mouvement sportif et des collectivités, identifier les outils fédéraux etc
- Développer un cursus de formation et d'information de nos dirigeants afin d'améliorer la qualité de structuration et de fonctionnement de nos structures.

Les ligues et les comités seront chaque année challengés par la Fédération pour que des jeunes volontaires soient formés, et que de nouveaux clubs soient créés

- Encourager les comités ou les ligues à créer un système de parrainage afin d'accompagner les nouveaux dirigeants.

La fédération accompagne financièrement chaque nouveau club créé.

FORMATION DE JEUNES ENTRAINEURS ET DE JEUNES

ARBITRES

- Comités/Ligues : Développer les passerelles UNSS-FFvolley concernant les formations à destination des jeunes entraîneurs et des jeunes arbitres. Les passerelles existent.
- Travailler en collaboration avec les Fédérations Scolaires (UNSS, UGSEL et FFSU) concernant les équivalences.

ACCENTUER LES COMPETENCES DES ENTRAINEURS DE JEUNES

- Développer et valoriser les compétences des entraîneurs des jeunes. Inviter les ligues régionales et comités départementaux à organiser des modules de formations spécifiques au plus près des clubs et des entraîneurs.
- Développer, adapter, renforcer nos parcours de formations fédérales à destination des éducateurs, entraîneurs à tous niveaux et répondre aux besoins spécifiques.

RESTRUCTURER LES CONTOURS ET MODALITES DE LA FORMATION DE TOUS NOS ARBITRES

- Redéfinir, réorganiser les contenus de formation
- Harmoniser les modalités de formation et certification



UNE DYNAMIQUE SOLIDAIRE VERS LES ACTEURS ASSOCIATIFS **RENFORCER LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

Moderniser le système de gouvernance. La crise sanitaire nous a incité à déployer des moyens de communication innovants, permettant de maintenir le lien, malgré le confinement. Ces technologies de visioconférence ont permis de rapprocher les acteurs, de créer de la proximité et ainsi une gouvernance plus proche encore des organes déconcentrés sera désormais mise en place.

QUESTIONS TO THE BOSS

Le président se prêtera régulièrement au jeu des questions des licenciés

*Conférences des présidents de ligues
Conférences des présidents de comités*

RÉORGANISER ET PERMETTRE LA PARTICIPATION DE TOUS LES LICENCIÉS AU FONCTIONNEMENT DES INSTANCES FÉDÉRALES :

- Permettre la participation de tous les clubs et de leurs licenciés à l'assemblée générale
- Informer et expliquer aux clubs et aux licenciés les décisions fédérales et leur mise en application
- Assurer une plus grande représentativité de tous les territoires et échelons du réseau fédéral, y compris clubs et licenciés, à la participation aux organes des instances fédérales

ASSURER UN LIEN PERMANENT ENTRE LES CLUBS ET LA FÉDÉRATION :

- Mettre en place de manière permanente des démarches d'échanges (Webinaires) et de prise d'information entre le Président, l'équipe dirigeante, les salariés, les licenciés et leurs clubs
- Favoriser le partage d'expériences, valoriser des bonnes pratiques et accompagner leur diffusion auprès du plus grand nombre de clubs et licenciés
- Mettre en place une mission d'écoute et de lien avec les territoires, en impliquant les dirigeants et les partenaires du terrain dans l'élaboration de la politique fédérale

ADOPTER UN FONCTIONNEMENT PLUS TRANSVERSAL ET PLUS AGILE DE NOS INSTANCES :

- Organiser un travail collectif entre les commissions fédérales et les commissions des Ligues et des Comités
- Collecter et interroger les commissions territoriales en amont des projets
- S'assurer du consensus et de la faisabilité des décisions fédérales avant leur mise en application



FFvolley

UNE DYNAMIQUE RESPONSABLE ET CITOYENNE

INSCRIRE LA FEDERATION DANS UNE DEMARCHE RSE

Développer un projet concret en héritage des Jeux 2024, croisant les enjeux environnementaux (réduction des déchets, circuits courts et mise en avant de l'économie locale) et les enjeux sociétaux (mobilisation des acteurs ESS, inclusion des PSH, insertion par l'emploi)

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Créer un poste chargé de mission
- Instaurer le tri sélectif au siège fédéral et sur toutes les compétitions gérées par la fédération
- Privilégier l'achat de produits locaux lors des compétitions gérées par la fédération
- Créer un label
- Installer une borne de recharge électrique au siège.
- Organisation des championnats par la péréquation et les formats de compétition pour limiter l'impact carbone des déplacements.
 - Avoir un impact neutre sur les compétitions Outdoor (beach, green et snow)

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

- Favoriser l'accueil de personnes en situation de handicap dans tous les espaces de volley (administratifs et sportifs)
- Soutenir les actions des clubs dans les zones ZEP, REP et REP+
- Promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations

LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES

Le monde du sport a traversé une crise sans précédent : celle des violences sexuelles. Véritable fléau de la société, la Fédération s'inscrit dans la lutte contre toutes formes de violences et déploie des moyens sans précédents.

autour de deux axes :

PREVENIR

- Mettre en place d'un plan fédéral de lutte contre les violences
- Développer une campagne de communication, faciliter l'accès à l'information via le site internet fédéral
- Former des référents, éducateurs entraîneurs et bénévoles sur tout le territoire
- S'appuyer sur des compétences externes telles que l'association «Colosse aux pieds d'argile»

AGIR

- Mettre en place une cellule spécifique, capable de recueillir les signalements, et de prendre les mesures nécessaires.
- Accompagner et soutenir les victimes, en lien avec le Ministère des sports et les associations d'aide aux victimes

ACCELERER LA TRANSITION NUMERIQUE

Rapprocher les licenciés de l'instance fédérale, en mettant à disposition des outils numériques, pratiques et facile d'accès. Bénéficier de contenus pédagogiques, accéder aux documents fédéraux, échanger avec les dirigeants plus simplement.

- Créer de nouvelles fonctionnalités sur la plateforme MyCoach,
- Déployer le concentrateur de services Microsoft Teams
- Poursuivre le développement du site Ressourcesvolley.com
- Numériser les archives historiques fédérales
- Créer un studio tv et une unité de captation mobile
- Créer une plateforme de services dématérialisés vers tous les licenciés : l'AVS (Access Volley System). La Fédération souhaite développer un outil numérique simple, fiable et attractif, qui facilitera la publicité et la gestion des offres de pratique outdoor ainsi que l'identification et l'animation de tous les lieux de pratique.



UNE DYNAMIQUE DE PRATIQUES DIVERSIFIÉES **ENRICHIR L'OFFRE DE PRATIQUES #VOLLEY**

La volonté de la FFvolley au travers de son projet **#ACHACUNSONVOLLEY** est de développer de nouvelles offres de pratiques permettant à chacun, à tout âge et sur tous les terrains de jouer aux différents volleys

INCITER AU DÉVELOPPEMENT DE TOUTES LES PRATIQUES OUTDOOR

L'outdoor, terrain de jeu sans limite ! beach, green, street , snow

- Encourager les initiatives des clubs visant à proposer des pratiques outdoor, notamment via le Challenge des initiatives.
- Promouvoir les actions innovantes favorisant le jeu, quelles que soient les catégories d'âge ou les types de volley pratiqués ou le nombre de joueurs participants

INITIER DES PRATIQUES INDOOR DIVERSIFIÉES

- Développer les pratiques récréatives, ludiques, de détente et développement personnel, sans compétitions y compris pour les jeunes avec la possibilité d'accueillir des équipes à tout moment.
- Renforcer l'offre loisirs autour de la licence Compet'lib, avec des partenariats avec les Fédérations Affinitaires (au niveau territorial)
- Poursuivre le développement du Volley Santé : soft volley, fit volley, volley adapté. Promouvoir le volley sur ordonnance
- Développer le Para-volley (volley assis, volley sourd) en mettant en place des actions de sensibilisation, tournoi, initiation, stand d'informations et promouvoir l'organisation de compétitions internationales.

DIVERSIFIER LES FORMATS DE COMPÉTITIONS

- Encourager la mixité des pratiques
- Intégrer des équipes affinitaires et/ou universitaires dans les compétitions ou challenges au niveau départemental, régional
- Densifier les championnats régionaux et départementaux (plus de rencontres, plus d'équipes), en optimisant les déplacements
- Privilégier les formats compétitifs en plateaux
- Maintenir l'organisation annuelle de la Coupe de France Compet'lib et envisager une ouverture vers l'international de proximité (pays frontaliers de nos ligues)
- Diversifier les formules de rencontres régionales pour intégrer le maximum de licenciés quelque soit leur niveau



POUR ADOPTION EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 16 des statuts, le Président peut demander au Bureau Exécutif de déléguer une partie de ses pouvoirs à un membre du Conseil d'Administration, au Directeur Général ou un membre de commission fédérale pour une durée déterminée.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la Fédération Française de volley, des délégations de signature doivent être prévues.

Ainsi, le Bureau Exécutif souhaite discuter la mise en délibération devant le Conseil d'Administration de la résolution suivante :

« Dans le cadre de sa compétence statutaire générale de représentation de la Fédération Française de volley dans tous les actes de la vie civile, le Président de la FFvolley, Eric TANGUY délègue au Secrétaire Général, Sébastien FLORENT son pouvoir de :

- **Signature de toute promesse d'embauche ou tout contrat de travail au nom et pour le compte de la Fédération Française de Volley ;**
- **Signature dans tout autre domaine, toute forme d'avant-contrat (promesse de contrat, pacte de préférence, ... etc.) et toute forme de contrat nommé ou innommé au nom et pour le compte de la Fédération Française de volley ;**

Cette délégation s'exerce dans la limite de l'objet associatif de la Fédération Française de volley et dans le respect des décisions prises par les instances dirigeantes et l'Assemblée Générale.

Cette délégation vaut pour toute la durée du mandat du Conseil d'Administration restant à courir
»

Cette résolution doit être mise à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 9 octobre 2021.

COUPE de FRANCE

MASTERS

4X4

Organisation

Saison 2021/2022

SOMMAIRE

1. Présentation de la compétition
2. Hébergement, restauration, transports
3. Protocole
4. Conditions financières
5. Inscriptions
6. Contacts



PREAMBULE

La Coupe de France Masters est une compétition créée par la Fédération Française de Volley qui s'adresse aux licenciés masculins et féminins titulaires de l'une des licences, volley compétition, compet'lib, encadrant (avec certificat médical), licence fédération affinitaire + Pass compet'lib (avec certificat médical).

Par genre, 2 catégories d'âge :

Féminin : M1F : + 35 ans (nées en 1986 et avant), M2F : + 45 ans (nées en 1976 et avant).

Masculin : M1M : + 40 ans (nés en 1981 et avant), M2M : + 50 ans (nés en 1971 et avant).

Possibilité de mixité

Cette compétition est organisée par la FFvolley. L'organisateur, choisi par la Fédération, devra respecter ce cahier des charges.

OBJECTIFS DE LA COUPE de FRANCE MASTERS

Réunir 36 équipes : 9 équipes par catégorie et permettre des échanges sportifs de qualité.

Les participants à la Coupe de France Masters doivent être tout autant satisfaits de leur pratique sportive que du plaisir à partager d'intenses moments de convivialité.

1. PRESENTATION DE LA COMPETITION ET DES INTERVENANTS

1.1 QUALIFICATION DE JOUEURS ET EQUIPES

Les équipes participantes sont composées au maximum de 6 joueurs.

Chaque joueur participant à la compétition doit être licencié à la FF Volley (certificat médical):

- licence volley compétition,
- licence compet'lib,
- licence encadrant, option arbitre, éducateur sportif, soignant,(avec certificat médical)
- licence fédération affinitaire + et Pass compet'lib

La participation à la Coupe de France Master 4x4 est soumise à une phase de qualification préalable.

Pour la phase finale il y aura 36 équipes : 8 qualifiées et Wild-Card au comité départemental organisateur par catégorie soit au final :

- 9 équipes M1F,
- 9 équipes M2F,
- 9 équipes M1M,
- 9 équipes M2M.

1.2 PHASE DE PLATEAUX

Chaque équipe participe à 3 plateaux regroupant chacun 3 équipes.

Chaque plateau se déroulera à une période définie par la FFvolley, chez l'une des équipes du plateau. Cette équipe sera désignée par la FF Volley.

Chaque match de plateau donne lieu à attribution de points :

Match gagné 2-0 : 3 points, match gagné 2-1 : 2 points, match perdu 1-2 : 1 point, match perdu 0-2 : 0 point. En cas d'égalité : les points, le nombre de victoires, quotient des sets, quotient des points.



A l'issue de la phase de plateaux, les 8 équipes par genre et par catégorie, ayant le plus de points, sont qualifiées pour la phase finale.

1.3 PHASE FINALE

La phase finale se déroulera à Nogent le Rotrou les juin 2022.

Elle regroupe 36 équipes :

- 9 équipes féminines + 35 (M1F)
- 9 équipes féminines + 45 (M2F)
- 9 équipes masculines + 40 (M1M)
- 9 équipes masculines + 50 (M2M)

Accueil des équipes : samedi 8h

Matches le samedi et dimanche

Cérémonie de clôture, verre de l'amitié : dimanche 16h

FORMULE SPORTIVE

Les 9 équipes d'une catégorie sont réparties en 3 poules initiales de 3. Toutes les équipes d'une poule se rencontrent et sont classées de 1 à 3.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule initiale sont qualifiées pour le second tour organisé en 2 poules de 3 équipes.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} des 2 poules du second tour sont qualifiées pour les ½ finales croisées puis petite et grande finale.

Les équipes classées 3^{ème} de chaque poule initiale se rencontrent en une poule déterminant le classement de 7 à 9.

Les équipes classées 3^{ème} des poules du second tour se rencontrent en un match de classement déterminant les places de 5 et 6.

Les équipes classées 3^{ème} de chaque poule initiale se rencontrent en une poule de 3, déterminant le classement de 7 à 9.

Un tirage au sort des poules sera effectué au moins un mois avant le début de la manifestation, dans les locaux de la FF Volley.

Toutes les rencontres se joueront en deux sets gagnants de 25 points (avec deux points d'écart sans limite supérieure), set décisif de 15 points (avec deux points d'écart sans limite supérieure).

Les rencontres se joueront sur des filets d'une hauteur de 2,35 chez les hommes et de 2,20 chez les dames.

Dimension du terrain : 15 X 7,5 mètres.

Cette formule sportive pourra évoluer en fonction des installations dont le club organisateur disposera.

1.4 CALENDRIER

Dates/période	Etape	Moyens de communication
Octobre 2021	Envoi aux clubs, comités, ligues des documents d'information et d'inscription	Email, courrier
15 novembre 2021	Date limite d'inscription des équipes à la FF Volley	Email, courrier
22 novembre	Diffusion de la composition des plateaux	Email, courrier
1 décembre 2021	Désignation du club organisateur de la phase finale	Email, courrier
Du 26 novembre au 12 décembre 2021	1 ^{er} plateau	Email, courrier
Du 21 janvier au 6 février 2022	2 ^{ème} plateau	Email, courrier
Du 11 au 27 mars 2022	3 ^{ème} plateau	Email, courrier
mi-mai 2022	Publication de la liste des 36 équipes qualifiées en phase finale	Email, courrier
juin 2022	Phase finale	



1.5 INTERVENANTS

1.5.1 Composition des équipes

L'inscription est obligatoirement faite par un GSA qui devient le club référent de l'équipe.
Le nom de l'équipe doit comporter au minimum le sigle du GSA.
Les joueurs de l'équipe peuvent être licenciés dans plusieurs GSA.

Les équipes participantes sont composées au maximum de 6 joueurs.

Des licenciées féminines sont autorisées dans la composition des équipes masculines.
Dans ce cas, l'équipe participe à la compétition masculine.

La liste définitive des joueurs et joueuses de chaque équipe devra être communiquée par les délégations au moins 15 jours avant la phase finale.

1.5.2 Superviseur

Le superviseur coordonne l'ensemble des préparatifs de la compétition.
Si le besoin s'en fait sentir, il animera la réunion technique la veille de la compétition.
Il sera présent tout au long de la compétition afin de s'assurer que l'organisation soit conforme aux règlements.
Après la compétition, il rédigera un rapport résultant de l'observation du déroulement de l'évènement et faisant état des éventuels points d'amélioration qui sera remis à l'organisateur local.

1.5.3 Arbitres

La CCA, en collaboration avec la CRA organisera l'arbitrage, en faisant appel à des arbitres locaux.
Le superviseur, aura la responsabilité, sur place, de coordonner la désignation des arbitres.

1.5.4 Autres officiels (Président FFVB, DTN...)

La FFvolley sera représentée pendant la compétition par une ou plusieurs personnes dont le nombre, les noms et les modalités de transport seront communiqués à l'organisateur local au moins un mois avant la compétition par la FFvolley.

2. HEBERGEMENT, RESTAURATION, TRANSPORTS

2.1 HEBERGEMENT

2.2.1 Equipes

L'hébergement (une nuitée pour chaque équipe composée de 6 joueurs maximum) est pris en charge par la FFvolley, avec un plafonnement à 300€.
L'organisateur proposera aux équipes une liste d'établissements pouvant accueillir les équipes : hôtels, camping.

2.1.2 Officiels

L'hébergement des officiels est à la charge de La FFvolley.



2.2 RESTAURATION

2.2.1 Restauration des équipes :

La FFvolley, avec délégation à l'organisateur, prendra en charge les repas des équipes :

- repas et soirée festive du samedi soir
- repas des samedi et dimanche midi.

L'organisateur prendra soin de prévoir une belle soirée festive.

Les délégations doivent informer l'organisateur local de certaines spécificités concernant les régimes alimentaires des participants. Si l'organisateur n'est pas informé 1 mois avant le début de la compétition, le surcoût éventuel sera à la charge de la délégation.

L'organisateur local veillera en outre, à fournir une quantité d'eau suffisante aux équipes pour toute la durée de la compétition. L'usage des gourdes est obligatoire mais nécessitera un point d'eau potable dans les gymnases pour les alimenter.

2.2.2 Restauration des officiels

La FFvolley avec délégation à l'organisateur prendra en charge le repas des officiels.

2.3 TRANSPORTS

2.3.1 Transports jusqu'au site de compétition

Toutes les délégations doivent se rendre par leurs propres moyens et à leur charge sur le lieu de la compétition.

2.3.2 Transports locaux

Les équipes doivent prévoir leurs déplacements du site de la compétition aux hébergements.

3. INSTALLATIONS SPORTIVES, MATERIEL

3.1 TERRAINS / SALLES DE COMPETITION

L'organisateur prévoit 6 terrains répartis en 2 gymnases

Les terrains seront de 15X7.5m

Hauteur de filet : 2,35m chez les hommes et de 2,20m chez les dames.

3.2 MATERIEL

- Poteaux + filet,
- 2 antennes par terrain,
- 1 scoreur manuel.

3.3 LA FFvolley

La FFVolley fournira :

- 40 ballons
- 8 banderoles, 8 kakemonos.



3.4 REGLEMENT SPORTIF

Le règlement sera celui du 4x4 de la FFvolley.

Les feuilles de matchs utilisées pourront être électroniques.

4. PROTOCOLE

4.1 PROTOCOLE SPORTIF

Avant chaque match, 10 minutes d'échauffement seront allouées aux équipes.

4.2 CEREMONIE DE CLOTURE

La FFvolley et l'organisateur local devront prévoir l'organisation de la cérémonie de clôture et la remise des récompenses collectives et individuelles.

La cérémonie de clôture se déroulera selon le protocole suivant :

- Discours des officiels
- Remises des récompenses
- Pot de fin de compétition.

4.3 RECOMPENSES

La FFvolley se chargera de l'achat des récompenses pour les 3 premières équipes au classement :

- L'équipe vainqueur de la Coupe de France Masters gagne un trophée et chaque joueur recevra une médaille.
- Les équipes classées 2 et 3 recevront une médaille pour chaque membre de l'équipe

La FFvolley doit prévoir de remettre un tee-shirt dédié à l'évènement à chaque participant de la phase finale de Coupe de France Masters.

5. CONDITIONS FINANCIERES

La participation aux frais d'organisation de la phase finale de la compétition s'élève à 250€ TTC pour 6 joueurs.

Cette participation aux frais d'organisation sera perçue par la FFvolley.

La FFvolley recueille les inscriptions de la totalité des équipes, par l'intermédiaire de leur club ou groupement sportif de leur comité sur le site fédéral.

6. INSCRIPTIONS

La FFvolley recueille les inscriptions de la totalité des équipes, par l'intermédiaire de leur club ou groupement sportif de leur comité sur le site fédéral.

Date limite des inscriptions : **15 novembre 2021**

7. QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

Pour toute question supplémentaire, se référer au règlement fédéral.



8. CONTACTS

Organisation logistique :

FFvolley

Organisation sportive :

FFvolley et organisateur

Communication :

Service communication FFvolley

Finances :

Service comptable FF Volley

Superviseur :

Pierre VOUILLOT 06 86 94 89 38 - pvouillot.cfd@ffvb.org

**Budget prévisionnel
Phase finale Coupe de France Masters 2022
36 équipes**

Charges			Produits		
				Par équipe	
Hôtellerie			Contribution équipes	250	9000
Coût 1 nuitée par participant	25		Contribution FFVB		9914,00
6 personnes par équipe x 36 équipes x 2 nuits		10800			
Restauration					
Coût 1 repas par participant	8				
6 personnes par équipe x 36 équipes x 4 repas		3456			
Récompense: 4 trophées aux vainqueurs		120			
Récompense 72 médailles		288,00			
Tee shirt unité	5				
230 Tee shirts pour les participants		1150			
20 Tee shirts pour les bénévoles		100			
Hébergement des officiels de la FFVolley		300			
Organisation (superviseur, arbitres)		200			
Matériel FFVolley (8 banderoles, 8 kakémonos, 40 ballons)		2000			
Prestation FFVolley (création de l'affiche et des déclinaisons pour la campagne de communication, création du logo)		500			
Total		18914,00	Total		18914,00

COUPE de FRANCE

Compet'lib

Juin 2022
Organisation

SOMMAIRE

1. Présentation de la compétition
2. Hébergement, restauration, Transports
3. Protocole
4. Conditions financières
5. Contacts



PREAMBULE

La Coupe de France Compet'lib est une compétition créée par la Fédération Française de Volley qui s'adresse aux licenciés masculins et féminins détenteur d'une licence compet'lib, licence volley (hors pratique au niveau régional et national), licence fédération affinitaire + pass compet'lib.

Cette compétition est organisée par la FFvolley. L'organisateur, choisi par la Fédération, devra respecter ce cahier des charges.

OBJECTIFS DE LA COUPE de FRANCE COMPET'LIB

Offrir une compétition mixte pouvant réunir des licenciés qui ne participent plus à des compétitions de niveau régional ou national dans un esprit de convivialité et festif.

Les participants à la Coupe de France Compet'lib doivent être tout autant satisfaits de leur pratique sportive que du plaisir à partager d'intenses moments de convivialité.

1. PRESENTATION DE LA COMPETITION ET DES INTERVENANTS

La compétition comprend diverses phases qualificatives.

1.1. PHASE DEPARTEMENTALE

Les équipes s'inscrivent auprès du Comité Départemental de la FFvolley.

Le comité départemental :

- gère l'ensemble de cette phase à savoir les inscriptions, les journées banalisées pour la qualification à la phase régionale
- fixe la date limite d'inscription, détermine les journées réservées à la Coupe de France Compet'lib et la formule sportive de la phase départementale.
- communique avant le 11 avril 2022, à la Ligue Régionale, l'équipe qualifiée pour la phase régionale.

1.2. PHASE REGIONALE

La Ligue Régionale :

- organise la phase de qualification pour la finale de la Coupe de France Compet'lib
- détermine la date des journées réservées à la Coupe de France Compet'lib et la formule sportive de la phase régionale.
- communique avant le 2 mai 2022, auprès de la FFvolley, l'équipe qualifiée pour la phase finale.

1.3. PHASE FINALE

La phase finale se déroulera à les .. et .. juin 2022 (a priori week end de la VNL en France).



1.3.1 Qualification des joueurs et des équipes

Les 12 ligues métropolitaines disposent d'une place.

Par ailleurs les quatre places restantes sont attribuées selon les règles suivantes :

- Le Comité organisateur dispose d'un qualifié supplémentaire.
- Une place supplémentaire pour la Ligue ayant le plus de licenciés Compet'lib au 31 janvier de la saison en cours
- Une place supplémentaire aux deux Comités Départementaux ayant eu le plus grand nombre d'équipes inscrites lors de la phase départementale.

Les Ligues d'appartenance des équipes engagées sont garantes de la qualification des joueurs (ses).

La FFVolley communiquera à l'organisateur le 23 mai 2022, au plus tard, la composition des 16 équipes engagées.

1.3.2 Formule sportive

Pour la phase finale à 16 équipes, 4 poules de 4 équipes seront constituées.

Les 2 équipes classées 1 et 2 des poules initiales constitueront 2 poules de 4 en tableau A.

Les 2 équipes classées 3 et 4 des poules initiales constitueront 2 poules de 4 en tableau B.

Puis ½ finales croisées et finales pour les classements de 1 à 4, 5 à 8, 9 à 12, 13 à 16.

La formule sportive pourra varier en fonction du nombre de terrains à disposition et des contraintes horaires.

Un tirage au sort des poules sera effectué dans le mois précédent la manifestation, dans les locaux de la FFvolley.

Toutes les rencontres se joueront en deux sets gagnants de 25 points (avec deux points d'écart sans limite supérieure), set décisif de 15 points (avec deux points d'écart sans limite supérieure).

Les rencontres se joueront sur des filets d'une hauteur de 2,35 mètres. Application des règles officielles du volley 6x6, avec une dimension du terrain de 18Mx9M.

1.3.3 Classement :

Le classement final de la phase finale de la Coupe de France Compet'lib est déterminé après les poules de tableau, les ½ finales et la finale.

1.4. CALENDRIER

Dates/période	Etape	Moyens de communication
Octobre 2021	Diffusion de l'information aux clubs, Comités Départementaux, Liges Régionales	Email aux Ligues, Comités et clubs et mise en ligne sur le site de la FFVolley
Janvier 2022	Envoi, par les Comités Départementaux, à la FFVolley des équipes engagées en phase départementale.	Email, courrier
Pour le 11 avril 2022	Envoi, par les Comités Départementaux, aux Ligues, des équipes qualifiées aux phases régionales	Email, courrier
Pour le 2 mai 2022	Envoi, par les Ligues, à la FFvolley, des équipes qualifiées à la phase finale	Email, courrier, à la FFvolley
10 mai 2022	Ajustement de la liste des équipes participant à la phase finale	Email
23 mai 2022	Envoi par la FFvolley à l'organisateur de la liste des équipes participant à la phase finale	Email
7 juin 2022	Envoi par la FFvolley à l'organisateur de tous les supports de communication (banderoles, kakémonos).	Courrier – transporteur
7 juin 2022	Envoi par la FFvolley à l'organisateur des ballons nécessaires à la compétition	Courrier – transporteur
juin 2022	Finale Coupe de France Compet'lib	

1.5. INTERVENANTS

1.5.1 Composition des équipes

Les équipes participantes sont composées au maximum de 10 joueurs ou joueuses.

La mixité est obligatoire : 1 licenciée ou 1 licencié, au minimum obligatoire sur le terrain, hors libéro.

Rappel : les joueurs (euses) sont licenciés :

- compet'lib (en cas de double licence, impossibilité de participer si évolution dans un championnat régional ou national)

- volley (hors pratique au niveau régional et national),
- pass compet'lib pour un licencié affinitaire.

La liste définitive des joueurs et joueuses de chaque équipe devra être communiquée par les délégations à leur ligue d'origine, pour transmission à la FFvolley, pour le 2 mai 2022.

1.5.2 Superviseur

Le superviseur désigné par la fédération coordonne l'ensemble des préparatifs de la compétition.

Si le besoin s'en fait sentir, il animera la réunion technique préalable à la compétition.

Il sera présent tout au long de la compétition afin de s'assurer que l'organisation est conforme aux règlements.

Après la compétition, il rédigera un rapport résultant de l'observation du déroulement de l'évènement et faisant état des éventuels points d'amélioration qui sera remis à l'organisateur local.

1.5.3 Arbitres

La CCA, en collaboration avec la CRA organisera l'arbitrage, en faisant appel à des arbitres locaux.

Le superviseur, aura la responsabilité, sur place, de coordonner la désignation des arbitres et marqueur.

1.5.4 Autres officiels (Président FFvolley, ...)

La FFvolley sera représentée pendant la compétition par une ou plusieurs personnes dont le nombre, les noms et les modalités de transport seront communiqués à l'organisateur local au moins un mois avant la compétition par la FFvolley.

2. HEBERGEMENT, RESTAURATION, TRANSPORTS

2.1. HEBERGEMENT

2.2.1 Equipes

L'hébergement (deux nuitées pour chaque équipe composée de 10 joueurs maximum et 1 encadrant) est pris en charge par la FFvolley, avec un plafonnement à 500€.

L'organisateur proposera aux équipes une liste d'établissements pouvant accueillir les équipes : hôtels, camping.

2.1.2 Officiels

L'hébergement des officiels est à la charge de La FFvolley.

2.2 RESTAURATION

2.2.1 Restauration des équipes :

La FFvolley avec délégation à l'organisateur prendra en charge :

- le repas des équipes du vendredi soir, du samedi midi, du dimanche midi.
- la soirée festive, ou l'accès aux matchs VNL de l'équipe de France, pour les équipes, le samedi soir.

Les délégations doivent informer l'organisateur local de certaines spécificités concernant les régimes alimentaires des participants. Si l'organisateur n'est pas informé 1 mois avant le début de la compétition, le surcoût éventuel sera à la charge de la délégation.

L'organisateur local veillera en outre, à fournir une quantité d'eau suffisante aux équipes pour toute la durée de la compétition. L'usage des gourdes est obligatoire mais nécessitera un point d'eau potable dans les gymnases pour les alimenter.

2.2.2 Restauration des officiels

La FFVolley avec délégation à l'organisateur prendra en charge le repas des officiels.

2.3. TRANSPORTS

2.3.1 Transports jusqu'au site de compétition

Toutes les délégations doivent se rendre par leurs propres moyens et à leur charge sur le lieu de la compétition.

2.3.2 Transports locaux

Les équipes doivent prévoir leurs déplacements du site de la compétition aux hébergements et à la salle de compétition de la ligue mondiale.

3. PROTOCOLE

3.1. PROTOCOLE SPORTIF

Avant chaque match, 10 minutes d'échauffement seront allouées aux équipes. Fournitures ballons ?
Quelles règles (4, 5....)

3.2. CEREMONIE DE CLOTURE

La FFvolley et l'organisateur local devront prévoir l'organisation de la cérémonie de clôture et la remise des récompenses collectives et individuelles.

La cérémonie de clôture se déroulera selon le protocole suivant :

- Discours des officiels
- Remises des récompenses collectives
- Remises des récompenses individuelles
- Réception en fin de compétition.

3.4. RECOMPENSES

La FFvolley se chargera de l'achat des récompenses pour les 3 premières équipes au classement :

- L'équipe vainqueur de la Coupe de France Compet'lib gagne un trophée. Un maillot de l'équipe de France sera offert à chaque membre de la délégation de l'équipe.
- Les équipes classées 2 et 3 recevront une médaille pour chaque membre de la délégation



La FFvolley doit prévoir de remettre un tee-shirt dédié à l'évènement à chaque participant de la phase finale de Coupe de France Compet'lib.

4. CONDITIONS FINANCIERES

Les inscriptions aux phases départementales et régionales sont gratuites.

La participation aux frais d'organisation de la phase finale de la compétition s'élève à 500€ pour 10 joueurs ou joueuses, et un encadrant.

Cette participation aux frais d'organisation sera perçue par la FFvolley.

L'organisateur présentera à la fédération un budget prévisionnel de la manifestation.

5. CONTACTS

Organisation logistique :

FFvolley

Organisation sportive :

FFvolley et organisateur local

Communication :

Service communication FFvolley

Finances :

Service comptable FFvolley

Superviseur :

Pierre VOUILLOT – 06 86 94 89 38

pvouillot.cfd@ffvb.o



Budget prévisionnel Compet'Lib 2022
16 équipes

Charges

Hôtellerie		
Coût 1 nuitée par participant	25	
11 personnes par équipe x 16 équipes x 2 nuits		8800
Restauration		
Coût 1 repas par participant	8	
11 personnes par équipe x 16 équipes x 4 repas		2816
Récompense: trophée au vainqueur		25
Récompense 33 médailles		82,50
Récompense 11 maillots EDF		
Places aux matchs VNL		4000
Tee shirt unité	5	
180 Tee shirts pour les participants		880
20 Tee shirts pour les bénévoles		100
Hébergement des officiels de la FFVolley		300
Organisation (superviseur, arbitres)		200
Matériel FFVolley (8 banderoles, 8 kakémonos, 48 ballons)		2000
Prestation FFVolley (création de l'affiche et des déclinaisons pour la campagne de communication, création du logo)		500
Total		19703,50

Produits

	Par équipe	
Contribution équipes	500	8000
Contribution FFVB		11703,50
Total		19703,50